

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

«Depuis quinze jours, *La Nation* a un frère, ou plutôt un concurrent. Mais les deux termes sont parfois synonymes!» C'est en ces termes que notre rédacteur en chef André Manuel saluait la création de *Domaine public*, bimensuel amateur et sans publicité. Il ajoutait: «Notre concurrent sera donc probablement un adversaire. Nous devons nous en réjouir, depuis le temps qu'il n'y a pratiquement plus de dialogue politique dans ce pays.»

Après quarante-trois ans de lutte, *Domaine public* rend les armes. Son numéro 1715 et dernier est sorti le 22 décembre 2006. La rédaction de *La Nation* regrette sincèrement cette disparition, pour le même motif, aggravé, qui l'avait faite saluer ce nouveau confrère. Le débat politique va s'appauvrir, déjà restreint par la pensée unique, aveu par le politiquement correct et miné par la tendance incoercible des partis à faire primer l'émotionnel sur l'argumentatif, le court terme sur la durée et les intérêts électoraux sur le bien commun.

Domaine public apportait une réflexion argumentée, nuancée, n'hésitant pas à prendre ses distances à l'égard du parti socialiste lors même qu'il en partageait les idées fondamentales. Plus, il a maintes fois amené des propositions institutionnelles originales, je pense par exemple à la fameuse «exception législative», dont le but était de préserver un peu de l'indépendance des pays membres de l'AELE face à l'Union européenne dans le cadre de l'EEE¹; ou à la proposition de «traité sur les concordats» visant à mettre un peu d'ordre dans le labyrinthe des accords intercantonaux².

Domaine public a passé au statut d'hebdomadaire en 1971, au moment où le quotidien socialiste *Le Peuple-La Sentinelle* disparaissait.

En 1985, lors de notre séminaire de janvier consacré aux problèmes de la presse, nous avions invité M. Laurent

Bonnard, son rédacteur en chef de l'époque. Il nous avait exposé les problèmes propres à la presse d'opinion: l'exiguïté du marché, le manque d'intérêt de la part des distributeurs, l'impossibilité de bénéficier d'une aide directe de l'Etat sans perdre sa liberté. M. Bonmey, rédacteur en chef de *La Nation*, traitait après lui du même sujet et le moins qu'on puisse dire est que ces messieurs n'avaient pas dit des choses très différentes. Ces problèmes n'ont pas diminué et ont fini par acculer *Domaine public*.

Le lectorat (trois mille abonnés il y a vingt ans) s'est érodé au cours des années pour atteindre mille sept cents. Ayant fixé à deux mille abonnés la limite à partir de laquelle l'entreprise était déficitaire, la dernière assemblée générale a décidé d'arrêter de publier *Domaine public* sur le papier.

Il n'est pas exclu aussi que la nécessité, découlant du passage à l'hebdomadaire, de professionnaliser le poste de rédacteur en chef ait contribué à couler ses finances. A la réflexion, nous admettons même que *Domaine public* ait pu équilibrer ses finances si longtemps avec de telles charges.

Enfin, l'hebdomadaire socialiste n'a pas réussi à intégrer de nouvelles générations dans son équipe rédactionnelle. Le départ l'année passée de deux nouveaux, MM. Chérix et Nordmann, a marqué cet échec d'une façon (inutilement) tonitruante.

Un rapide survol nous a montré que l'année écoulée, *La Nation* a mentionné quatre fois *Domaine public*. Combien de mentions dans la grande presse, à part celle de son décès? Les journaux d'opinion ont quelques motifs de se plaindre de l'attitude de la grande presse à leur égard. Certes, plusieurs de nos principaux journaux ont consacré des articles plutôt bienveillants aux septante-cinq ans de *La Nation*. Nous y reviendrons dans quelques numéros. Mais c'est un fait qu'on ne voit à peu près ja-

mais un journaliste de la grande presse – qui se veut elle aussi, pour une part, une presse de réflexion – reprendre l'article d'un journal d'opinion pour le contester ou l'approuver sur le fond, entrer dans le débat, je veux dire: vraiment débattre. De même pour les revues de presse à la radio ou à la télévision. Nous éprouvons le sentiment de ne pas exister pour eux. Pourquoi ce silence? Mépris des professionnels pour les amateurs? Jalousie au contraire à l'égard de leur indépendance? Tirage trop réduit pour susciter l'intérêt? Peut-être aussi que la grande presse constitue un monde plus fermé qu'elle voudrait le faire croire, ou qu'elle ne le croit elle-même...

La Nation et *Domaine public* étaient un peu moins symétriques qu'on les présentait. *Domaine public* était romand alors que *La Nation*, même lue au-delà des frontières vaudoises, est explicitement vaudoise. Si *Domaine public* était un journal d'opinion autonome, *La Nation* a un centre en dehors d'elle-même, étant l'un des organes du Mouvement de la Renaissance vaudoise, qui coiffe également la Ligue vaudoise, les *Châliers de la Renaissance vaudoise*, les Entretiens du mercredi, les Marches du Pays, et s'engage régulièrement dans des campagnes de vote sur les plans cantonal et fédéral. Et le Mouvement lui-même gravite autour d'un centre plus important, qui est le Pays de Vaud. *La Nation* n'est pas tant un journal d'opinion qu'un instrument politique défendant la réalité vaudoise sur le plan des idées.

Les ressemblances? Nous avions en commun une certaine confiance dans le débat d'idées, une volonté identique de ne pas (trop) se payer de mots et de suivre la ligne éditoriale avec rigueur. Une semblable austérité graphique (tout de même plus affinée chez *Domaine public*) exprimait cette volonté d'une façon provocante (économique aussi, disons-le!).

† Le pasteur François Forel

biblique qu'il envoyait fidèlement à ses nombreux amis.

Dès ses études de théologie à l'Université de Lausanne, il a participé au mouvement Eglise et Liturgie ainsi qu'à celui de la Renaissance vaudoise, ces deux entités exprimant, chacune dans son ordre, l'attachement profond qu'il portait à son Eglise et à son Pays. Il y a manifesté une fidélité exemplaire. Homme d'une grande piété, il parlait peu dans les assemblées, mais ses avis avaient beaucoup de poids. Tout au long de sa vie, il a livré pour *La Nation* des articles nombreux et substantiels touchant la foi, la vie de l'Eglise ou l'art sacré.

Après un fructueux ministère dans les paroisses d'Oron-la-Ville, du Lieu et de Montreux, il s'est retiré dans sa maison

Adieu à Domaine Public

La ressemblance la plus significative était sans doute un commun souci des questions institutionnelles, c'est-à-dire des problèmes de pouvoir à long terme. *Domaine Public* fut le seul organe de gauche à faire preuve d'un fédéralisme énergique et pouvait sur ce point être donné en exemple à pas mal de feuilles partisanses «de droite».

Mais il est arrivé ces derniers temps que son fédéralisme ait été pris en défaut. En particulier, nous n'avons pas digéré le soutien apporté le 21 mai 2006 à l'Ecole fédérale. Après avoir tourné autour du pot durant des mois, et dûment énuméré tous les dangers de cette centralisation, *Domaine public* avait fini, sans vraiment l'expliquer, par s'aligner sur l'illusion centralisatrice. Cet alignement est peut-être aussi une explication.

Nous exprimons une réelle gratitude à l'équipe actuelle et aux collaborateurs anciens pour tout ce qu'ils ont apporté à la réflexion politique de ce pays. Une reconnaissance particulière envers celui qui fut l'âme du journal, M. André Gavillet, et un petit signe à M. Charles F. Pochon (*cfp*), qui fut du premier numéro. M. Pochon, qui tint toutes ces années une rubrique informelle consacrée à la presse suisse allemande, nous fait régulièrement parvenir, de Berne, ses réactions critiques à la lecture de *La Nation*.

Une lettre envoyée à tous ses lecteurs annonce que, dès mars prochain, *Domaine public* continuera sur le web. Son site www.domainepublic.ch sera gratuit et renouvelé plusieurs fois par semaine. Il devient donc un concurrent virtuel de «commentaires.com» de M. Philippe Barraud. On ira voir et on vous dira.

OLIVIER DELACRÉTAZ
1 «L'exception légitime», O. Delacrétaz, *La Nation* N° 1387 du 23 février 1991.

2 «Comment améliorer la collaboration entre les cantons?», J.-F. Cavin, *La Nation* N° 1607 du 30 juillet 1999.

Séminaire 2007	
LIGUE VAUDOISE <small>CONFÉDÉRATION VAUDOISE DE LAUSANNE</small>	
ÉCOLOGIE & POLITIQUE	
JEUDI 25 Janvier 2007 à 20h00	
DENIS RAMELET	
La place de l'homme dans la nature	
JULIEN LE FORT	
Quand l'Etat s'occupe de la nature	
MERCREDI 31 Janvier 2007 à 20h00	
ISABELLE CHEVALLEY	
Ecologie libérale	
OLIVIER DELACRÉTAZ	
Le biotope politique	
<small>Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.</small>	
www.ligue-vaudoise.ch	

JEAN-PIERRE TÛSCHER

L'effondrement d'un sceptique

« Il me semble que c'est la première fois que vous me considérez avec respect. Car vous m'avez dit la vérité. »

Carol, dans *Oleanna*.

Oleanna, pièce en trois actes de l'auteur américain David Mamet¹, fut représentée pour la première fois à New York en 1992. Le théâtre de Carouge vient de la donner dans une mise en scène de François Rochaix. Une tournée a permis aux Vaudois de la voir sur leurs terres.

L'action se déroule dans un bureau où John, professeur estimé, en voie de titularisation, reçoit une étudiante, Carol. Celle-ci craint d'avoir échoué à un examen. Elle aimerait discuter de sa copie avec son professeur. La conversation dérape. L'étudiante finit par déposer une plainte contre John pour tentative de viol. Le professeur d'université n'obtient pas le poste convoité.

Résumée ainsi, la pièce semble manichéenne. Un professeur plutôt compréhensif s'oppose à une féministe revendicarde et adepte du politiquement correct. Une touche de puritanisme colore l'affrontement. Carol « prie » pour John, jure « devant Dieu », parle de « fornication », tient son professeur pour une créature « mauvaise », et se considère elle-même comme « mauvaise ».

A la fin de la pièce, le professeur fait mine d'assommer l'étudiante avec une chaise. Certains spectateurs souhai metaient qu'il mette sa menace à exécution tant Carol apparaîtrait odieuse.

« Je veux apprendre »

Mais rien n'est simple. Nous n'avons pas affaire à l'opposition réconfortante entre un gentil et une méchante. L'attitude du professeur oblige en quelque sorte l'étudiante à agir comme elle le fait. Grâce à des dialogues tronqués, hachés par les hésitations, les procès d'intention et les malentendus, l'auteur dévoile le processus par lequel l'indifférence d'un professeur pour la vérité de ce qu'il enseigne sape son autorité et réduit les relations humaines à un jeu de pouvoir. Elle illustre la judiciaire définition du libéral: quelqu'un « qui croit que son adversaire a raison ».

Carol vient d'un milieu social modeste. Elle a beaucoup lutté pour entrer à l'université. Elle ne peut se permettre d'échouer. Elle aimerait apprendre quelque chose, mais ne comprend rien, ni le cours, ni le vocabulaire en vigueur dans la sociologie de l'éducation (la spécialité de John, semble-t-il), ni l'*opus magnum* de son professeur. Elle fait « tout ce qu'on lui demande », prend des notes, travaille, mais ne comprend décidément rien. Elle aimerait que John lui explique ce qui ne va pas.

On s'attend à ce que le professeur se saisisse de la copie d'examen et dise à Carol pourquoi sa prestation est insuffisante, en quoi ce qu'elle a écrit est faux, quels sont les critères d'évaluation, comment elle peut s'améliorer. Or il n'entre jamais en matière sur le contenu de cet examen. Il est peu disponible. Son portable sonne sans cesse. Le spectateur est informé que John, certain de sa titularisation, envisage d'acheter une maison pour sa famille. Sa femme et son avocat l'appellent pour régler les problèmes de la transaction.

« Je vous aime bien »

Au lieu d'affronter l'échec de l'étudiante (qu'il semble craindre autant qu'elle), John dévie la conversation sur les émotions. Il flatte Carol (« vous êtes une fille incroyablement intelligente »),

il prétend la comprendre (« je pense que vous avez en vous une colère », « je n'ai envie que de vous aider », « on est deux êtres humains », « nous sommes tous les deux soumis à un certain arbitraire », etc.). L'étudiante essaie de l'engager sur une autre voie (« apprenez-moi, apprenez-moi ! », « des gens viennent ici pour apprendre des choses qu'ils ne savent pas », « j'ai échoué. Virez-moi ! »), mais en vain. John s'enferme dans une relation fondée sur l'empathie et la culpabilité (« je vous aime bien », « j'ai les mêmes problèmes que vous »).

« Je peux tout »

John s'obstine à scier la branche sur laquelle il est assis. Il enseigne la sociologie de l'éducation sans croire à la possibilité d'un enseignement véridique. Il crache dans la soupe. L'enseignement est un « bazar », un « bizutage », une « plaisanterie ». Si l'étudiante a échoué, c'est de sa faute à lui. Il présente des excuses: « Ces examens que vous devez affronter à l'école, à l'université, ou dans la vie, ont été pour la plupart conçus par des imbéciles. Pour des imbéciles. (...) On peut aussi échouer. Ça ne signifie rien ». John déclare que « les statuts d'enseignants et d'élèves sont artificiels ». Ce discours démagogique ne prend pas. Carol veut connaître son résultat. Le professeur propose alors de lui mettre la meilleure note (A), contre tous les usages: « Votre classement pour l'année complète est un « A ». Si vous revenez me voir. Quelquefois. Vous êtes en « A ». Oubliez votre copie. Vous n'avez pas aimé, vous n'avez pas aimé traiter le sujet. C'est sans importance (...) On efface tout et on recommence. »

« Rien n'a d'importance »

John transgresse les règles par sympathie pour Carol. En elle, il reconnaît son passé. Lui aussi a détesté l'école et les professeurs, il s'est senti « humilié et offensé ». Cette « compréhension » n'est pas ce que Carol attend de lui. Elle voudrait savoir quelque chose, elle aime l'exactitude. John lui dit: « Vous tenez à être exacte. » Elle répond: « Dans tout ce que je fais ».

A des problèmes factuels, le professeur répond par un appel aux sentiments, à la connivence. Il dénigre les études, s'oppose à l'orthodoxie universitaire. Il dénonce les jeux de pouvoir cachés derrière la prétention à transmettre des savoirs. Bref, il « déconstruit », activité à la mode dans les universités américaines.

Ce faisant, il détruit non seulement l'institution, mais aussi toute espèce de confiance réciproque; en renonçant à défendre ses paroles et ses actes, par exemple les raisons qui lui font juger une copie d'examen mauvaise, il nie sa propre autorité. Tout est affaire d'opinion, tout est égal: « Vous avez dit venir dans mon cours pour apprendre ce qu'est l'éducation. Je ne sais pas ce que je peux vous apprendre. Mais je peux vous dire ce que je pense de l'éducation, à vous de vous faire ensuite une opinion. »

« Vous ne croyez en rien »

Carol finit par démasquer son professeur: « Et votre livre? Croyez-vous qu'il m'apporte quelque lumière? Vous, un novateur, un *anticonformiste*. Non, non (...) Quelqu'un issu de la grande tradition de la *recherche*. *Du scepticisme pondéré* et un intellectuel adepte de la libre expression. VOUS NE CROYEZ EN RIEN. VOUS N'AVEZ

PAS LA PLUS PETITE CONVICTION. »

John rétorque qu'il croit en la liberté de penser. C'est la liberté d'avoir des opinions insignifiantes parce qu'elles se dispensent de se confronter à la réalité extérieure. John aime enseigner, mais son amour n'est fondé que sur la frime: « J'adore enseigner. Et je me flatte d'être doué pour ça. J'adore le côté, le côté théâtral de l'enseignement. Je dois l'avouer. » Nul ne nie ce « côté théâtral », mais s'il ne sert pas la transmission de la vérité, il n'est que gesticulation d'histrion, parade ennuyeuse.

Que le plus fort gagne!

Carol accuse son professeur de vouloir « tester sur les étudiants son goût pour l'ironie et la destruction ». Elle a raison, le professeur est un nihiliste. Son enseignement est dépourvu de sens. Il lui arrive d'énoncer des vérités (« De puis la guerre, l'enseignement supérieur est devenu un tel acquis et une telle nécessité mondiale, que ceux qui aspirent à faire partie de la nouvelle grande bourgeoisie doivent nécessairement épouser cette idée, c'est comme un droit imprescriptible, nous avons cessé de nous demander à *quoi ça sert* »), mais son affirmation de principe selon laquelle tout n'est que mascarade, y compris son cours, en restreint la portée. Modifiant arbitrairement (le sens péjoratif de l'adverbe se justifie ici pour une fois pleinement) la note de l'examen, le professeur signale qu'il se distingue de l'étudiante seulement parce qu'il détient le pouvoir d'agir selon son bon plaisir. Ce pouvoir fragile peut changer de mains en un clin d'œil. L'étudiante, désespérée par son échec et l'impossibilité d'une discussion rationnelle, accuse le professeur d'incompétence, de sexisme et de paternalisme. Elle interprète ses gestes et ses paroles de sympathie comme autant d'agressions. Les interprétations se passent des faits. L'étudiante a assimilé le nihilisme de son professeur. Toute parole n'exprime que la force d'une volonté plus ou moins capable de faire triompher un point de vue. L'étudiante appuyée par son groupe féministe a réussi à persuader le jury de titularisation, probablement très « sensibilisé » aux problèmes d'égalité et de harcèlement, de la culpabilité du professeur. Plus John se défend, plus elle l'accable: « Nos accusations ne sont pas négligeables. Vous avez vu à quelle vitesse on les a acceptées. »

Sur une affiche des éditions du Chesne, dans la vitrine d'une excellente librairie, nous lisons le texte suivant:

Eloge de la lenteur

Face au risque de n'avoir plus à déguster, dans un avenir proche, qu'une littérature "fast-food", il me paraît urgent de résister aux pouvoirs grandissants des gestionnaires de la culture.

Le livre est un tel enjeu qu'il exige d'autres critères de valeur que sa seule vitesse de rotation. Et je crois même que son irremplaçable richesse tient à ses lenteurs, à ses pesanteurs. Ce sont ces contraintes qui font du livre cette liberté qui dure.

Oui, il faut un autre temps pour le livre: un temps pour l'écrivain face à son œuvre, pour l'artisan face aux pa-piers, aux encres, un temps aussi pour le bibliothécaire en ses choix, le libraire

L'étudiante manipule les faits, elle en invente, et la crédulité du comité de titularisation les transforme en « choses prouvées ». Une main sur l'épaule devient une tentative de viol, un geste d'apaisement se transforme en marque d'hostilité.

A la fin, Carol propose un arrangement à l'amiable à condition que le professeur signe un document qui autorise les étudiants à choisir eux-mêmes les ouvrages du programme et notamment à écarter son livre à lui. John perd alors tout contrôle et veut frapper l'étudiante. Il ne lui reste que la violence. Il aggrave son cas *in extremis*.

L'étudiante s'est engouffrée dans le vide laissé par le professeur. Elle a vu son point faible et remporte une victoire facile. On ne peut discuter avec une personne que guide uniquement le plaisir et le confort. La lutte est plus avantageuse: « C'est ce pouvoir que j'ai que vous détestez. A tel point que toute chance de libre discussion est impossible. Je ne dis pas *difficile*. Mais *impossible* », déclare Carol.

La pièce de David Mamet montre à quelle vitesse s'effondre l'autorité quand le souci de la vérité ne la soutient plus. L'esthète sceptique s'écroule sous les coups du premier venu, pour peu que celui-ci soit décidé à mentir jusqu'au bout. De même que le vice rend hommage à la vertu, le mensonge grossier illumine la vérité par contraste tandis que l'indifférence ne lui laisse aucune chance. Le mensonge est plus fort. Le féminisme effronté écrase le sentimentalisme mou.

Quand bien même il le prônerait, un enseignement négligeant la vérité empêche tout débat. La séduction réciproque remplace la recherche commune du vrai.

John, le cabotin, disserte dans son livre sur l'honnêteté intellectuelle sans la pratiquer. Il préfère, comme le dit Carol, « caresser avec les mots ». La facture est élevée. Comme dans un procès soviétique, l'étudiante fait répéter au professeur cette phrase: « J'implore votre pardon... pour n'avoir pas assumé mes responsabilités envers la jeunesse ».

JACQUES PERRIN

¹ David Mamet, *Oleanna*, adaptation française de Pierre Laville, Actes Sud-papiers, 1994.

en son commerce, comme pour le lecteur en son plaisir.

Le temps, sans doute, que mûrissent les rencontres, que s'accomplissent les imprévisibles métamorphoses, le temps du lent émerveillement. Celui de l'urgence d'aimer.

Jean-François Manier

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch

Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Pas de complaisance pour Pinochet

Le « gauchisme » des médias peut-il être mesuré objectivement ? Nous le pensons. En voici un exemple.

Il y a quelques mois, la mort du général chilien Augusto Pinochet Ugarte a donné lieu à de nombreux commentaires et articles dans les médias romands. *Le Temps* titrait en une « Le dictateur impuni » et reproduisait une photo de Pinochet peu après le coup d'Etat, portant des lunettes noires et un air peu recommandable. Le terme d'« impuni » renvoie notamment aux quelque 3000 opposants que les services secrets chiliens firent périr, au Chili ou à l'étranger, alors qu'il dirigeait le pays. Malgré plusieurs tentatives, il ne fut jamais jugé pour ces actes. Rappelons brièvement la carrière politique de Pinochet. Commandant en chef des forces

armées (1973), il prit la tête de la junte militaire qui renversa le président démocratiquement élu Salvador Allende en septembre 1973, et instaura un régime dictatorial. Nommé président de la République en 1974, il quitta le pouvoir au terme de son mandat, en 1990.

Comparons sa carrière avec celle d'un autre impuni. A l'aide de sa guérilla, Fidel Castro renversa le dictateur Batista en 1959 et prit le pouvoir, instaurant un régime marxiste à Cuba. Premier ministre en 1959 puis chef de l'Etat depuis 1976, Castro fut un véritable dictateur qui, selon le *Livre noir du communisme* (Ed. Robert Laffont, 1997), fit fusiller entre 15000 et 17000 personnes, en plus d'en avoir fait emprisonner ou interner dans des camps plus de 100000.

Ecole publique: quelle démocratisation ?

Dans le brouhaha général qui enveloppe le débat permanent sur la politique scolaire vaudoise, M^{me} Suzette Sandoz livre dans *24 heures* du 8 janvier un article intitulé « Une démocratisation des études à rebours du bon sens », dont nous citons ici les passages principaux :

« *Le plus grand tort qui ait été causé à l'école – donc aux élèves – depuis deux à trois décennies, c'est la confusion entretenue autour de la notion de démocratisation des études.* »

Logiquement, la démocratisation des études doit assurer qu'aucun enfant ne sera empêché de développer ses compétences à cause d'un manque de moyens financiers de ses parents. L'école publique doit donc, par la gratuité et, si nécessaire, par des bourses, veiller à permettre à chacun de recevoir la meilleure formation de base possible adaptée à ses capacités, sans discrimination sociale.

Malheureusement, pour un certain nombre d'hommes politiques, d'enseignants et de pédagogues, la démocratisation des études est au service de la vieille lune qu'est la « lutte des classes ». Elle doit contribuer à l'éradication des différences dites « sociales » et ce, en particulier, par trois moyens simultanés et progressifs : la suppression des différentes voies primaires, primaire-supérieure et secondaire, l'évacuation de toute « évaluation sélective » et la rupture entre les élèves et leurs parents. Ceci doit permettre de conduire tous les élèves à l'université, considérée – à tort – comme la seule garante de la connaissance !

[...] Pour justifier cette démocratisation à rebours du bon sens, qui se moque des cris d'alarme de beaucoup d'enseignants car seule compte la « doctrine », on recourt à des formules creuses telles que « l'école doit

Félicitations

Le 29 décembre 2006, M. Albert Clavel et M^{me} Marie-Antoinette Clavel ont fêté le septantième anniversaire de leur mariage. *La Nation* est heureuse de les féliciter très chaleureusement et d'exprimer son amitié à son fidèle abonné, l'un des premiers membres de la *Renaissance vaudoise*.

(Réd.)

proposer un projet d'intelligence et de culture ». Non ! L'école publique doit apporter aux enfants le maximum de connaissances qu'ils ne recevront jamais ailleurs, en respectant leur rythme et leur capacité différente d'acquisition et d'absorption, afin qu'ils puissent, comme adultes, embrasser la profession dont ils seront fiers parce qu'ils sauront y donner le meilleur d'eux-mêmes. C'est cela le droit fondamental de la personne. »

Ph. R.

Le flop c'est top !

Interrogée par *Le Matin* du 3 janvier sur l'audience quasi nulle que recolent les émissions culturelles qu'elle réalise pour la TSR, « Sang d'encre » et « Singulier », M^{me} Heimiger a notamment déclaré : « Cela m'agace d'entendre des remarques sur l'audimat. Nous ne sommes pas soumis à des objectifs d'audience, mais de qualité. Et nous les remplissons... J'en suis fière... »

Bertrand Morel, dans son billet d'humeur dans *Le Matin dimanche* du 7 janvier, fait bonne justice de cette arrogance et écrit : « [...] on s'attendait à ce que Florence Heimiger se remette quelque peu en cause, admette certaines erreurs, propose des changements pour redresser une audience proche du vide. C'est ce qu'un brin de modestie et de recul aurait dû logiquement l'inciter à faire. Bien au contraire [...] »

[...] Ce n'est pas Madame qui fait faux, c'est le public, trop fruste, qui la boude. Peut-être qu'un jour viendra [...] où plus un seul spectateur ne suivra ses émissions. Ce jour-là, la présentatrice touchera peut-être au rêve ultime. Elle se retrouvera seule au panthéon de son génie, débarrassée de la plèbe qui espère encore se distraire en regardant la télé. »

L'audience baisse ? Qu'importe, la redevance augmente.

Ph. R.

L'éthique et ses incohérences

Le *Syndicat des Sports Lausannois* réclame la pose de caméras de surveillance dans les remorques des bus, nous apprend « l'interview express » rédigée par M. Philippe Kottelat dans *Lausanne-Cités* du 10.01.2007. M. Johan Pain, président du Syndicat, déclare :

Pourtant la représentation médiatique de Fidel Castro est restée complotisante, notamment lors de sa récente maladie. On nous le montrait en pyjama, faisant ses exercices, sans rappeler les innombrables crimes dont il s'est rendu coupable. *Le Temps* du samedi 16 septembre 2006, par exemple, titrait « Fidel Castro élu président des non-alignés », avec pour sous-titre « Cuba. Le *Lider maximo* toujours convalescent. » Les médias ne disent presque jamais « le dictateur », mais l'appellent toujours par le titre qu'il s'est lui-même donné de *Lider maximo*. Par contre, ils n'appellent jamais Pinochet « président de la République », quoique le dirigeant chilien ne se soit pas accroché au pouvoir personnel et ait assuré

une transition de la dictature militaire vers un pouvoir civil démocratique.

Ce tropisme de gauche peut être mesuré en ce qui concerne la presse. Il existe une base de données payante, nommée Lexis-Nexis, qui recense les grandes publications de la presse écrite dans tous les pays : on peut y faire des recherches par mots, avec toutes sortes de combinaisons. En ne prenant que la presse francophone, j'ai effectué une recherche se limitant aux seuls titres des journaux, sans limite de temps. Pour la combinaison « Pinochet » + « dictateur », le moteur de recherche donnait 287 titres ; pour la combinaison « Castro » + « dictateur », 14 titres.

Le score est sans appel.

NICOLAS DE ARAUJO

Revue de presse

[...] Les conducteurs sont responsables de la sécurité. Une remorque coupe tout contact entre ceux-ci et les usagers qui y montent. En cas de problèmes, notamment avec des personnes à mobilité réduite, ou liés à des incivilités, il n'y a aucune possibilité d'intervention. Ce n'est pas acceptable. [...] A l'objection de la direction des TL selon laquelle l'installation de ces caméras pose de « sérieuses questions éthiques », M. Pain répond :

[...] Je suis sensible à tout ce qui touche à la sphère privée, mais là, nous sommes clairement dans le domaine du service public. Et, je le répète, les conducteurs ont une respon-

sabilité vis-à-vis des gens qu'ils transportent. Prenez le futur M2. Il sera truffé de vidéos et de caméras de surveillance. Ce qui est normal. Mais là, la direction n'évoque pas de problèmes éthiques ! [...]

Filmer les clients du M2 ? Ethique. Ceux des remorques TL ? Non-éthique. Les voyageurs des wagons CFF sur les lignes régionales de la Broye ? Ethique. La cour d'un préau à Lutry pour s'assurer que la récréation est bien surveillée ? Non-éthique (c'est un autre syndicat qui l'affirme). Devant tant d'incohérences, allez vous y retrouver !

E. J.

L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés

Il est beaucoup question de neutralité, mais distinguons ! insiste notre auteur. Il y a d'une part le droit de la neutralité, minutieusement formulée dans des conventions strictes auxquelles la Suisse s'est correctement conformée (si elle ne l'avait pas fait, les réactions étrangères auraient été rapides, et au besoin brutales). Mais il y a d'autre part la politique de la neutralité, qui peut être souple et prêter à discussion. Il n'y a là rien de condamnable à condition de maintenir, par la négociation et dans le respect de notre indépendance, l'équilibre de nos relations extérieures. C'est bien ce qui s'est passé, non sans peine parfois.

Ce qui fausse aujourd'hui le débat, c'est que la mission de la commission Bergier était limitée à nos relations avec l'Axe, alors que nous en avions autant avec les Alliés. C'est un des mérites des études de Philippe Marguerat que d'avoir dénoncé cette inégalité dans la recherche historique sur les « années sombres ». Toute autre politique pouvait nous être fatale : or nous avons échappé au pire sans perdre notre honneur, n'en déplaise à quelques spécialistes de la culpabilisation a posteriori.

Le petit volume dû à la plume de Philippe Marguerat est un précieux réservoir d'informations puisées aux meilleures sources et d'explications sans parti pris. Il a sa place dans les bibliothèques que nous laissons à nos enfants.

PHILIBERT MURET

Philippe Marguerat, *L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés 1939-1945*, Editions Alphil, case postale 5, 2002 Neuchâtel 2.

Les travaux de la « commission Bergier » n'ont pas fini d'alimenter un débat qui tourne volontiers au dialogue de sourds. Il faut donc être reconnaissant aux commentateurs appliqués à remettre l'église au milieu du village sans céder à la manie déplaisante des condamnations morales d'acteurs qui ne sont plus là pour défendre leur honneur.

Philippe Marguerat, bon connaisseur du sujet, vient de rééditer, en les complétant et mettant à jour, une série d'études parues entre 1985 et 2002 sur nos relations économiques avec les puissances en guerre à nos frontières et au-delà ! La lecture de ces deux cents pages solidement documentées est un plaisir dont nous vous recommandons de ne pas vous priver. Elles ne sont pas faciles à résumer ; mais les titres de chapitres devraient suffire à retenir votre attention :

- *La Suisse et la neutralité dans le domaine économique pendant la Seconde Guerre mondiale, 1940 - fin 1944*
- *La Banque Nationale Suisse et la position internationale du franc*
- *Or allemand - or allié, 1940-1945*
- *Critique de la raison historique : compréhension ou jugement*
- *La Suisse ou l'« or nazi »*
- *Le commerce extérieur suisse entre l'Allemagne et l'outre-mer, 1939-1945*
- *La Banque Nationale Suisse entre neutralité et bonne foi, 1940-1945*
- *Or allemand, BNS et dissuasion, 1940-1945*
- *Collaboration ou neutralité économique ?*

Bornons-nous ici à quelques réflexions générales glanées au cours de la lecture.

Le 14 décembre dernier, le Conseil d'Etat a donné son préavis concernant l'initiative «La Parole aux Communes!». Le moins qu'on puisse dire, c'est que la recommandation de rejet de l'initiative par le gouvernement et le communiqué de presse qui l'accompagnaient n'ont pas fait grand bruit en cette période électorale.

Les arguments du Conseil d'Etat ne manquent pourtant pas de piquant. Il affirme, premièrement, *son attachement et son respect de l'article 139 de la Constitution qui accorde une large autonomie aux communes; mais tel n'est pas le sujet* [!]. Evidemment, l'octroi d'un droit de référendum aux communes n'a aucun lien avec l'autonomie communale, ni d'ailleurs avec le fait que, depuis quelques années, l'avis des communes lors des procédures de consultation sur des lois les concernant n'est plus réellement pris en compte! L'argument frise la mauvaise foi lorsque le Conseil d'Etat va jusqu'à affirmer que l'initiative *reviendrait précisément à fausser dans une mesure inacceptable les rapports voulus entre collectivités publiques*. Le Canton impose depuis quelques années d'importants reports de charges concernant la facture sociale ou les écoles aux communes (et donc en définitive à leurs contribuables, qui sont, faut-il le rappeler, aussi ceux de l'Etat de Vaud). Que dire alors, du point de vue de l'équilibre entre Etat et communes, de ces reports de charges menaçant l'existence financière de ces dernières, en dehors de tout contrôle populaire?

Deuxièmement, le Conseil d'Etat rappelle que le référendum a été *volontairement conçu comme un droit populaire, un instrument de contrôle démocratique, et réservé à une fraction du peuple souverain*. Un élargissement de ce droit pourrait être envisagé, mais il faudrait que les nouveaux bénéficiaires de ce pouvoir puissent justifier d'une *légitimité forte, ce qui n'est pas le cas* des municipalités. Cet argument est inquiétant. Si les municipalités, élues au suffrage universel et composées de citoyens se dévouant (le plus souvent bénévolement) au service de leurs compatriotes, ne bénéficient pas d'une légitimité forte, qui pourrait y prétendre? Ainsi, le Conseil d'Etat semble indiquer qu'il ne considère pas les municipalités (auxquelles notre

Constitution fraîchement adoptée donne la compétence de représenter les communes) comme des partenaires crédibles! Si l'Etat cantonal devait réellement considérer qu'il est, à l'exclusion des communes, la seule collectivité publique à bénéficier d'une *légitimité forte* pour représenter ses habitants, on comprendrait mieux certaines décisions récentes qui semblent vouloir réduire les communes à de simples percepteurs fiscaux décentralisés.

Pourtant, les municipalités bénéficient d'une grande légitimité et de la confiance de leurs administrés. Ce sont les élus locaux qui connaissent et tentent de répondre aux problèmes pratiques des citoyens, souvent déboussolés face à une administration cantonale impersonnelle.

Rappelons le succès énorme du référendum lancé par les associations de communes (UCV et AdCV) contre le report de charge des 58 puis 17 millions. L'Etat préférerait alors ne pas demander au peuple d'arbitrer ce différend entre lui et les communes. Cette expérience laisse supposer que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil n'ont peut-être pas l'exclusivité de la représentation de la population vaudoise.

Certains déduisent même de ce succès que les communes n'ont pas besoin d'un instrument propre puisqu'elles sont capables de faire aboutir un référendum populaire. Ce n'est cependant pas le cas. D'une part, il est utile pour l'équilibre des institutions que les communes puissent être représentées comme telles face à l'Etat. D'autre part, les 17 millions touchaient le porte-monnaie des contribuables. C'était un thème immédiatement accessible à tout un chacun, et donc assez facilement exploitable dans une récolte de signatures. Il existe des thèmes plus institutionnels et moins passionnels qui ne sont pas les moins importants pour l'autonomie des communes (les questions de compétence, notamment). Les municipalités sont aptes à voir rapidement les conséquences à long terme ou les risques encourus, mais risquent fort de ne pas réussir à convaincre 12'000 électeurs en seulement quarante jours.

A entendre certains officiels, on peut craindre que les pressions à la fusion des communes ne se transforment

Un droit de référendum légitime pour les communes

bientôt en contrainte légale. Dans ce domaine, il serait primordial que les communes puissent comme telles affirmer leur volonté de subsister et de continuer à fonctionner à la satisfaction de leurs administrés, n'engageant des processus de fusion que là où cela répoudrait un réel besoin. Il ne sert à rien de célébrer des mariages forcés.

Dans son troisième argument, le Conseil d'Etat estime que l'initiative «La Parole aux Communes!» *heurte le sens de l'équité*, puisqu'il ne faudrait réunir que 38 communes (soit 10 %) pour faire aboutir un référendum alors qu'il faut 12'000 citoyens (soit 2,6 %) pour un référendum populaire. Le Conseil d'Etat feint même de croire que le référendum des communes pourrait être préféré à son grand frère par les partis politiques ou les groupes de pression.

Les communes ne sont pas de simples groupes de pression locaux, ce sont des collectivités auxquelles l'Etat a délégué une part de la puissance publique. On ne saurait croire que, pour notre gouvernement cantonal, les cinq ou sept membres d'une municipalité, réunis en conseil pour défendre les intérêts des habitants de leur commune (envers lesquels ils doivent rendre compte de leur gestion) ne sont que des contestataires incendiaires désireux d'anéantir notre système démocratique. De toute façon, l'argument ne tient pas: à supposer que quelques municipaux d'un certain parti désirent lancer un référendum par le biais des communes plutôt que par une récolte de signatures, il leur faudra encore chacun convaincre les quatre ou six membres d'autres partis siégeant dans leurs municipalités respectives afin d'obtenir le soutien nécessaire. Dans notre système de concordance, la com-

position des municipalités reflète les rapports de force de l'électorat. On voit mal comment des intérêts opposés à ceux de la commune pourraient alors l'emporter.

Enfin, la quatrième cartouche du Conseil d'Etat vise le manque de représentativité des communes, qui pourraient, par le biais du référendum, défendre des intérêts régionaux devant le peuple. Rappelons à notre administration cantonale centralisée que les intérêts régionaux ne sont pas par définition illégitimes et qu'un canton sain ne peut l'être que si toutes ses régions le sont aussi. L'équilibre du Canton nécessite parfois que ce dernier défende des projets régionaux (zone de développement économique d'Yverdon, M2 lausannoise). De plus, personne ne s'insurge contre le fait que la Ville de Lausanne puisse, en réunissant un dixième seulement de sa population, faire aboutir un référendum populaire: il est donc équitable qu'au moins un dixième des communes vaudaises puissent également demander au peuple de se prononcer sur le bien-fondé des lois touchant à l'autonomie et aux intérêts communaux.

Le préavis du Conseil d'Etat nous donne ainsi l'impression d'un gouvernement qui a peur pour ses prérogatives, qui craint un peuple qui ne partagerait pas sa vision technocratique et centralisatrice du bien commun. Pourtant, un Etat boulimique n'est pas un Etat en bonne santé. Les communes ne sont pas un danger pour l'Etat, elles le secondent et le renforcent. Le référendum des communes est un instrument simple et efficace pour rééquilibrer les rapports entre collectivités publiques en redonnant la parole aux communes!

OLIVIER KLUNGE

Le Coin du Ronchon

L'exaspérante odeur du changement

Quel est ce qui est privé, resté, et ce qui est public resté public. On ne dira jamais assez à quel point tout changement représente un facteur de désordre et un risque de décadence civilisationnelle. La libéralisation des services téléphoniques, lancée chez nous il y a une dizaine d'années - et saluée

même par des communistes purs et durs - en est un exemple désolant.

La grande presse a déjà évoqué le remplacement du 111 par des numéros à quatre chiffres imposés par quelques bureaucrates europhiles, lesquels existent aujourd'hui, pour masquer la confusion qu'ils ont créée, que les pompiers changent eux aussi leur numéro d'urgence! On parle en revanche trop peu de la concurrence ni fraîche ni joyeuse entre les opérateurs, laquelle nous offre chaque jour le spectacle d'une guerre commerciale aux relents de campagne électorale, où ceux qui ga-

gnent sont ceux qui savent le mieux flatter les bas instincts du peuple. A commencer par l'avarice: quoi de plus ignoble que cette course aux centimes et aux fractions de centimes, grappillés ici ou là au gré d'abonnements «Plus», «Fun», «Super-Fun», «Mega-Cool» ou «Top-Challenge» - dont on se demande toujours s'ils permettent aussi de téléphoner en français. Que de temps perdu à jongler avec des numéros de préélection, à courir à la recherche de l'offre la plus gratuite - qui sera aussitôt

remplacé par une autre encore plus gratuite - et à inonder son entourage de vains bavardages téléphoniques!

Outre nos boîtes aux lettres, ce sont maintenant nos téléphones eux-mêmes qui sont envahis par la publicité. Des démarcheurs malhabiles nous sollicitent à toute heure du jour pour nous proposer d'une voix faussement enjouée des rabais phénoménaux sur des montants ridiculement bas, et tombent de leur chaise lorsque nous leur répondons que nous ne voulons pas payer moins cher.

Le comble de l'abomination est atteint lorsque l'opérateur chez qui nous avons décidé de rester - par conservatisme plus que par satisfaction - se met en tête de nous offrir des cadeaux pour nous remercier de notre «fidélité». Un peu comme les explorateurs offraient de la verroterie aux tribus indigènes qu'ils rencontraient: tenez un merveilleux stylo-bille, et voici un amusant porte-clés... Je me méfie des opérateurs téléphoniques, même lorsqu'ils donnent des cadeaux! En décembre, ma facture était accompagnée d'un petit sapin en carton censé répandre un effluve agréable dans ma voiture. J'ai supporté cette exaspérante odeur de fleurs chimiques pendant trois jours avant de jeter le sinistre cadeau dans une poubelle, en me souvenant avec nostalgie de l'époque où les PTT n'auraient jamais osé nous faire ça.

LE RONCHON

Vivent les petits pays!

Dans un article paru dans *Le Temps* du 13 décembre dernier, M. Emmanuel Garesuss nous apprend que des chercheurs de l'EPFZ ont démontré que le bien-être diminue si la part de l'Etat augmente. Ces chercheurs affirment que l'homme se méfie de l'Etat car le soutien financier de celui-ci et sa volonté de résoudre les problèmes s'attendent à nos besoins profonds, à notre volonté d'entreprendre et de choisir.

Dans ce même article, M. Garesuss expose la doctrine socio-économique d'un certain Johan Norberg. Selon ce théoricien, le cadre idéal pour être heureux consiste à avoir beaucoup d'amis, un travail, être riche, en bonne santé, éviter le communisme (sic!), vivre dans un petit pays, avec une forte autonomie pour les citoyens via la démocratie directe.

Ma parole! Ce Norberg est certainement lecteur de *La Nation*.

J. L. F.

Ephéméride

Parler

Il y a des gens qui parlent, qui parlent... jusqu'à ce qu'ils aient enfin trouvé quelque chose à dire.

Sacha Guitry

Rire

Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri.

Jean de la Bruyère

Démocratie

L'amour de la démocratie est celui de l'égalité.

Montesquieu

Civilisation

La civilisation est la multiplication à l'infini de choses indispensables dont on pourrait se passer.

Mark Twain

Histoire

Parmi d'autres exercices de l'esprit, le plus utile est l'histoire.

Salluste